

PROTOCOLE DEPARTEMENTAL DE GESTION

Elèves au comportement difficile dans le 1^{er} degré

NIVEAU 1 :

Pour l'enseignant, le temps du repérage et des adaptations pédagogiques

NIVEAU 1 :

Pour l'équipe pédagogique, premiers échanges et mobilisation des différents acteurs

ANNEXE NIVEAU 1 : *En cas de crise*

NIVEAU 2 : En circonscription, la contractualisation avec la famille

NIVEAU 3 : A la DSDEN, la prise en charge par la cellule départementale ASH

Les fiches qui suivent ont pour objet de détailler ce qui est attendu à chacun de ces niveaux.

Protocole départemental de gestion des élèves au comportement difficile (Premier degré)
FICHE 1

NIVEAU 1 : Pour l'enseignant
LE TEMPS DU REPERAGE PRECOCE et
LES PREMIERES ADAPTATIONS

Repérage par l'enseignant (e)
d'une difficulté de comportement de l'élève

Observation globale de l'élève dans les différents lieux et temps de l'école (en classe, en cour de récréation, sur le temps méridien)

Mise en place d'un cahier d'observation rassemblant les différents éléments constatés. Ce cahier regroupe les notes personnelles de l'enseignant.

Utilisation de l'outil 1 du protocole (grille d'observations) avec un tiers (CPC, directeur, RASED, AVS...) permettant d'objectiver les comportements de l'élève

Définition des premières adaptations pédagogiques à mettre en œuvre en partenariat avec l'élève et sa famille et avec d'autres acteurs de la classe (AVS, ATSEM, maîtres du cycle ou maîtres supplémentaires, RASED, ...). *C'est un contrat d'objectifs simple.*

On peut prendre appui sur les pistes proposées dans **l'outil 3** du protocole.

Information à l'équipe pédagogique

- en conseil des maîtres pour mettre en place d'éventuels accompagnements pédagogiques en dehors de la classe de référence.
- si des accompagnements éducatifs sont nécessaires sur des temps « hors classe ».

Si ce premier niveau d'accompagnement n'est pas concluant (amélioration du comportement de l'élève), on poursuivra le protocole (en repartant de l'outil 1 si nécessaire).

La mobilisation de tous les acteurs semble nécessaire (voir fiche 2).

Protocole départemental de gestion des élèves au comportement difficile (Premier degré)

FICHE 2

NIVEAU 1 Dans l'école
PREMIERS ECHANGES ET MOBILISATION DES ACTEURS

Dans le cadre de la préparation d'une équipe éducative ou d'une ESS

- 1) De manière collective, on reprend les observations si nécessaire, l'important étant de croiser les regards :
 - Reprise de **l'outil 1** (grille d'observations)
 - Production de **l'outil 2** (synthèse de la situation scolaire de l'élève)
 - 2) L'enseignant et un tiers rencontrent la famille pour :
 - présenter les difficultés persistantes rencontrées par l'école pour scolariser l'élève
 - faire le point sur les aménagements déjà proposés
 - échanger sur le comportement et les suivis en dehors de l'école
- On peut annoncer la tenue d'une prochaine réunion, avec d'autres partenaires.

Si la famille vient au RV

- Inviter selon les besoins (et en avertir la famille) : le médecin scolaire, l'infirmière scolaire, le psychologue du RASED, l'AS sur la ville de Lyon ...
- Inviter également d'autres professionnels du médico-social (Conseil Général, CMP, soignants...) avec accord de la famille.

- Présenter les difficultés rencontrées à l'école à partir des **faits** observés (en appui sur la grille d'observations et sur la synthèse).
- Produire collectivement **l'outil 3** du protocole : projet d'accompagnement
- Evoquer d'autres actions si besoin (CAS, mise en place d'autres suivis...)

Si la famille ne vient pas au RV

Proposer un nouveau RV par courrier avec AR pour une équipe éducative

S'ils ne répondent pas à la convocation ou si l'équipe éducative se passe mal :
- évaluer quel est le personnel le mieux placé pour reprendre contact avec les parents (ER-SH, Psycho scol, AS, IEN, Médecin, Infirmière...)
- faire la synthèse des éléments d'inquiétudes

Selon les éléments recueillis s'interroger sur l'opportunité :
• de la rédaction d'une IP
• d'une orientation vers d'autres services (MDPH...)

Si pas d'amélioration, informer l'IEN (voir niveau 2)

Protocole départemental de gestion des élèves au comportement difficile (Premier degré)
FICHE 3

ANNEXE NIVEAU 1
En cas de crise

*Pendant une crise, l'élève n'est pas conscient de ses actes. Il peut être violent, il semble hors de lui.
Ses facultés à raisonner sont empêchées par un débordement d'affects qu'il ne maîtrise plus.*

AVANT LA CRISE, Anticiper

En **apprenant à connaître l'élève**

- ses relations aux autres élèves et aux adultes, au groupe
- sa peur de l'inconnu, des apprentissages

A-t-on connaissance de contextes ou de situations propices au déclenchement de la crise ?

Quels sont les facteurs aggravants de ses difficultés de comportement ?

Un protocole de gestion de crise prévoyant :

Un lieu aménagé investi par l'élève où il puisse décharger sans danger pour lui ni pour les autres.

Qui prend en charge l'élève ? Comment le prend-il en charge ?

Comment prévient-on cette personne ?

Que fait-on avec les autres élèves ?

Le rôle des différents professionnels de l'école (enseignants, direction, RASED, AVS, ATSEM, ETAPS...)

La chaîne téléphonique si elle est nécessaire (le cas échéant, ces informations se trouvent dans le PAI)

PENDANT LA CRISE

Ne pas banaliser la violence

Ne pas dénier : ne pas faire comme si on n'avait ni vu ni entendu.

Dans tous les cas, ne jamais rester seul

Rester maître de soi :

- essayer de rester le plus calme possible
- ne pas montrer son angoisse ou sa peur
- adopter une posture d'empathie : voix douce, même hauteur
- éviter la contention physique, sauf si l'élève tente d'atteindre à son intégrité ou à celle des autres. Le contact physique peut augmenter la crise. Seule une observation de l'élève permet de définir la posture de l'adulte accompagnant la plus adéquate.

Isoler l'enfant en crise selon le protocole prévu.

Si nécessaire : appeler le 15 et les parents (blessure, état de crise qui dure)

Avec l'élève, lorsque le calme est revenu : l'écouter, le détourner sur un vécu positif, le remettre en projet immédiat

Préserver les autres élèves :

- leur permettre de mettre des mots, sans stigmatiser la personne, mais en parlant des faits, du comment plus que du pourquoi
- décharger le stress par une activité propice
- prendre le temps du retour aux apprentissages

APRES LA CRISE

Le retour en classe de l'élève

L'accueillir sans stigmatisation, en l'accompagnant pour qu'il comprenne rapidement le déroulement du cours.

Le lien

Communiquer avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la scolarisation de l'élève et avertir la famille sur ce qui s'est passé.

Prendre note de ce qui s'est passé dans le cahier d'observation

Evaluer les conséquences de la crise (sur soi, sur l'élève, sur le groupe...) : prendre de la distance

En cas de crises répétées, informer l'IEN (voir niveau 2)

Protocole départemental de gestion des élèves au comportement difficile (Premier degré)

FICHE 4

NIVEAU 2 En circonscription
LA CONTRACTUALISATION AVEC LA FAMILLE

EN CAS DE CRISES REPETÉES ET/OU DE BLOCAGE AVEC LA FAMILLE

Perturbant tant l'élève que l'ensemble de la communauté scolaire

Transmettre à l'IEN une synthèse factuelle des observations, adaptations et démarches effectuées
(faire parvenir les 3 outils)



L'IEN invite la famille et la reçoit avec un autre personnel (directeur, enseignant de l'enfant).
L'enfant peut être présent, selon son âge et ses difficultés.



L'IEN fait des propositions et passe contrat avec les parents, en s'appuyant sur leurs souhaits et sur ceux de l'enfant :

- incitation à renouer les liens avec l'école
- aménagement de la scolarité (CAS)
- changement d'école
- proposition de soin en lien avec le médecin scolaire ou le psychologue scolaire
- proposition de rencontre avec l'enseignant référent

EN CAS D'ECHEC DES PROPOSITIONS ET PERSISTANCE DES DIFFICULTES
OU SI LA FAMILLE REFUSE LE RENDEZ-VOUS AVEC L'IEN

L'IEN CCPD s'assure d'une rencontre entre la famille et un autre professionnel de proximité (AS, médecin, infirmière, psychologue scolaire) qui peut faire tiers dans l'institution.
Il s'agit d'engager une médiation avec la famille afin de ne pas rompre le lien avec l'école.

Protocole départemental de gestion des élèves au comportement difficile (Premier degré)

FICHE 5

NIVEAU 4 A la DSDEN
PRISE EN CHARGE PAR LA CELLULE DEPARTEMENTALE ASH

**EN CAS D'ECHEC DES PROPOSITIONS ET PERSISTANCE DES DIFFICULTES
OU SI LA FAMILLE REFUSE LE RENDEZ-VOUS AVEC L'IEN**

